

Tous acteurs de la nature en ville !

Publié le 23.05.2017

Avec les Journées citoyennes pour la biodiversité, participez au retour et à la protection de la nature en ville.

En plus d'égayer nos rues et nos quartiers, les fleurs et plantes attirent les insectes pollinisateurs et contribuent à créer de nouveaux écosystèmes. Fini les désherbants chimiques : l'heure est au [zéro phyto pour les collectivités](https://saint-herblain.fr/Actualites/Amenagement/Zero-phyto-pour-les-espaces-verts-municipaux) (<https://saint-herblain.fr/Actualites/Amenagement/Zero-phyto-pour-les-espaces-verts-municipaux>), et de plus en plus de citoyens s'impliquent pour développer et préserver la végétation en milieu urbain. Envie d'agir ? Voici les propositions portées par la Ville !

Ma rue en fleurs

Vous désirez fleurir votre quartier, votre rue ? Embellir votre pas de porte, ou le pied d'un arbre proche de chez vous ? Récupérez un sachet de graines sélectionnées par les jardiniers de Nantes Métropole pour leur nature rustique et peu gourmande en eau. **Après inscription, vous recevrez des conseils pour semer, avant la fin du mois de mai pour une floraison d'été.** En prenant part à l'opération, chaque participant s'engage à préserver de son mieux ses plantations. N'hésitez pas à proposer des semis collectifs à vos voisins pour un fleurissement tout au long de votre rue !

Retrait des graines à l'hôtel de ville.

Ateliers nature samedi 20 mai 2017

Deux occasions de mieux connaître et protéger la nature herblinoise :

- semis de plantes mellifères : les jardiniers municipaux ont sélectionné des plantes pour leur production abondante et accessible de nectar et de pollen. **Objectif : créer une zone fleurie favorable aux insectes pollinisateurs**, notamment les abeilles. Samedi 20 mai de 14h à 16h, au jardin partagé du Tillay.
- initiation à l'ornithologie : découvrez la biodiversité locale en observant les oiseaux du parc de la Bégraisière et le Chézine. Samedi 20 mai de 9h à 11h, devant le manoir de la Bégraisière.

Gratuit et ouvert à tous. Inscription obligatoire avant le mercredi 17 mai au 02 28 25 24 78.

Votre projet biodiversité accompagné

La Ville souhaite encourager et soutenir les habitants qui s'investissent collectivement dans des projets qui améliorent le cadre de vie et préservent la biodiversité locale :

- des petits chantiers : fleurissements, création de potager collectifs
- des actions pour préserver le cadre naturel : entretien de chemins, débroussaillage...
- des actions en faveur de la biodiversité locale : inventaires de la faune et de la flore, lutte contre les plantes invasives...

Quatre projets seront accompagnés par la Ville, avec des conseils pour mieux définir votre action et déterminer sa faisabilité technique et réglementaire, une aide pratique à la mise en œuvre (mise à disposition de l'espace public, aide matérielle, aide à la communication), et si le projet le nécessite,

une aide financière sous forme d'interventions spécialisées (ex. conception d'un potager collectif avec un conseiller en jardinage bio) ou d'achat de matériel et d'équipement. **Les résultats seront communiqués courant septembre pour une mise en œuvre des projets d'octobre 2017 à avril 2018.**

Les projets seront sélectionnés par un jury composé de techniciens et d'élus, en fonction du niveau de mobilisation citoyenne autour du projet, de sa pertinence avec la thématique de l'appel à projet, de sa simplicité de mise en œuvre et de ses bienfaits en terme de changement, de respect et d'appropriation de l'espace public.

Les groupes d'habitants participant à l'appel à projet s'engagent à respecter la charte de l'appel à projet ci-dessous.

Pour déposer votre candidature, avant le 1^{er} septembre vous devez [remplir le formulaire en ligne \(/\)](#) ou télécharger et imprimer le formulaire.

Formulaire à remettre en mains propres à l'hôtel de ville, direction de l'espace public et de l'environnement, mission écologie urbaine, ou à renvoyer par courrier, à :

Hôtel de ville
Direction de l'espace public et de l'environnement
Mission écologie urbaine
2, rue de l'Hôtel-de-Ville
BP 50167
44802 Saint-Herblain cedex

Renseignements, inscriptions aux ateliers et retrait des dossiers à la Direction de l'espace public et de l'environnement, Mission écologie urbaine, 02 28 25 24 78.

Charte de l'appel à projet

Les habitants de la commune peuvent réaliser les projets sous certaines conditions techniques et environnementales. Ils s'engagent à respecter les règles ci-dessous.

Par leur projet, les habitants participent à l'embellissement et l'amélioration de leur cadre de vie et favorisent la biodiversité.

Les projets doivent tenir compte des autres usagers et ne pas créer des troubles de voisinage ou de l'ordre public.

La Ville met à disposition des habitants les espaces du domaine public pour leur projet (espace vert, placette...). Ils doivent être entretenus régulièrement. Les espaces mis à disposition ne peuvent être destinés à un usage lucratif, de même que les activités des habitants.

Si des activités de jardinage sont prévues, les habitants s'engagent à pratiquer une culture respectueuse de l'environnement, du jardinage au naturel (absence de produits chimiques, herbicides, insecticides, engrais minéral, arrosage au pied des végétaux, paillage...).

Si des plantations sont prévues, les végétaux doivent être adaptés au sol et au climat, et remplacés en cas de nécessité. Les plantes ne doivent pas être urticantes, épineuses, allergènes ou hallucinogènes.

Le prêt de petit matériel est soumis à conditions, en accord avec les services municipaux.